

COMMUNE DE PARISOT



*République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
PARISOT - COMMUNE*

Procès verbal

Le jeudi 15 mai 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER.

Secrétaire de la séance : Magali PEZOUS

Présents : Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Fabrice LEMONNIER

Représentés : Isadora DANJAU représentée par Céline ASTRIE, Anne MARROCANO représentée par Magali PEZOUS

Absents et excusés : Didier VALAX, Didier DEMBLANS, Jésus ARCA, Anne-Sophie DEVIENNE, Jean-Benoît LEPERS

Ordre du jour :

- Eglise : validation de la demande de révision du testament
- Validation des travaux de réfection du Chemin de Pinseguerre
- Validation des travaux du pluvial du secteur « Les Ribatous »
- Décision modificative n°1 relative aux opérations de cession et d'ordre patrimoniale

Questions diverses :

- Point sur les intempéries du 4 mai
- Information sur la réfection sur la charpente de l'école
- information sur le recrutement de l'agent au SIVU
- Date prochain conseil

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du procès-verbal du 03/04/2025 à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Eglise : validation de la demande de révision du testament (N° DE_017_2025)

Monsieur le Maire présente le rapport réalisé par la commission église et accompagnée par le cabinet ARLIT Conseil.

Ce dossier présente l'historique et le contexte du projet, la démarche de construction du projet, le nouveau projet et l'argumentaire qui nous conduit à demander la révision du testament.

Il est rappelé que suite à l'avis de plusieurs avocats, et compte tenu des positions de la Préfecture, des services fiscaux et de l'évêque, le conseil municipal a cherché une autre voix pour honorer le testament, en compatibilité avec la loi.

Par respect de la volonté du donateur (Monsieur Maurel), il est apparu préférable à la commission de ne pas renoncer au testament et de travailler sur un projet qui se rapproche le plus possible des charges du testament.

Selon l'article 900-5 du code civil, la demande judiciaire de révision du testament n'est possible que 10 ans après la mort du disposant et Monsieur Maurel est décédé le 01/03/2015.

En parallèle, ce dossier sera envoyé à la Préfecture et à l'évêque. Une demande de rendez-vous est prévue en juin. Le projet sera ensuite présenté à la population (réunion publique). Une communication sera également réalisée auprès de la famille de M. Maurel.

Ce projet s'appuie sur les valeurs définies dans « la doctrine sociale de l'église » et répond aux besoins des acteurs du territoire et de la population sans remettre en cause la Loi de 1905.

Il s'articule sur un lieu comprenant :

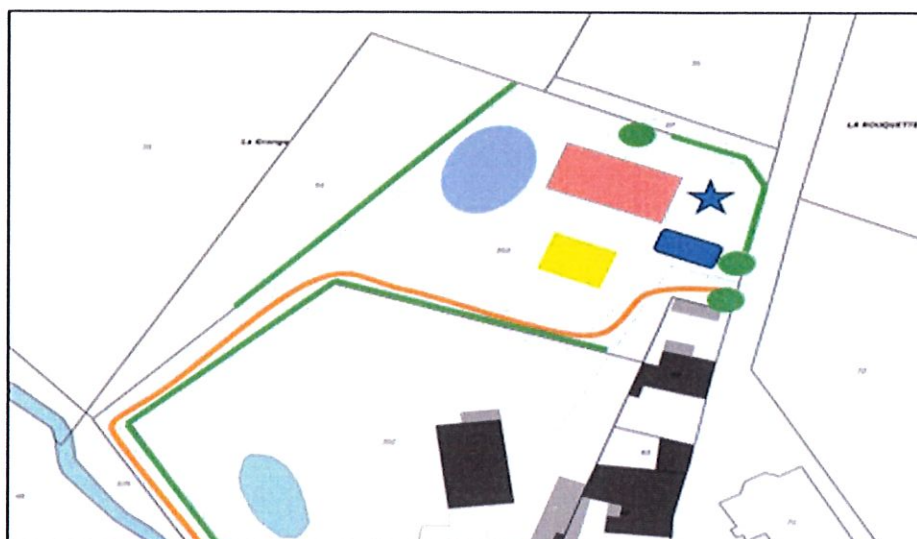
Bâtiment et aménagements

Une construction écoresponsable, si possible à énergie positive.

Superficie du bâtiment : environ 300m² et 50m² d'auvent

Superficie du terrain : 4 400 m²

Schéma de principe d'aménagement de la parcelle 353 de 4400 m² : Parc Yvette Maurel



Campement scout

Aire de jeux

Bâtiment

Stationnement



Haie existante



Liaison piétonne existante



Arbre remarquable



Cloches



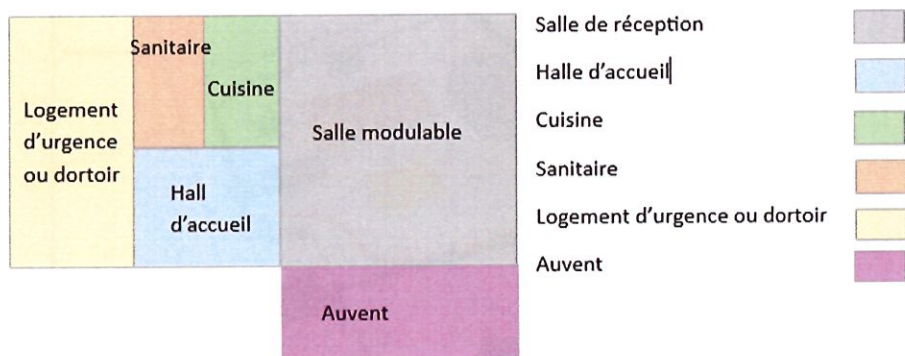
Les locaux :

- 1 salle modulable à caractère culturel et social permettant des rencontres : groupes de jeunes, familles (anniversaires, obsèques...), et l'accueil des associations...
- 1 grande cuisine
- 1 hall d'accueil
- 1 auvent en lien avec la salle
- Des sanitaires, accessibles également par l'extérieur
- 1 ou 2 pièces d'hébergement (chambres, dortoir ou gîte) de type social ou d'urgence
- 1 salle d'eau

Les cloches :

Les cloches de l'ancienne église Saint Jacques sont intégrées dans le projet d'ensemble. Elles seront mises en valeur dans l'espace créé selon le projet architectural.

Organisation du bâtiment : Espace St Jacques d'environ 350 m² :



Superficies indicatives

Zones	En m ²
Salle modulaire	200
Cuisine	30
Hall	20
Sanitaires	20
Chambres	30
Auvent	50
Total	350

Des espaces extérieurs

- 1 zone de stationnement
- 1 zone de campement
- 1 parc arboré ouvert à tous

Un lieu de « mémoire »

- Une plaque en la mémoire de Madame Yvette Maurel, comme mentionné dans le testament.
- La mise en place des cloches de l'ancienne église Saint Jacques
- Un lien avec l'histoire sur la place St Jacques

Le choix du nom

Le choix du nom respecte ces différents pans de l'histoire : le bâtiment nommé Espace St Jacques est situé dans le parc Yvette Maurel.

Mode de gestion de l'espace

Une gestion collective en partenariat avec la Mairie

Validation des travaux de réfection du Chemin de Pinseguerre (N° DE_018_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de réfection au chemin de Pinseguerre au lieu dit " Le Rouquet "sont à prévoir suite au débordement du ruisseau sur le chemin.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise Créa TP est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 8 980 € HT soit 10 776.00 € TTC
Le financement avait été intégré au budget.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-APPROUVE la proposition de l'entreprise Créa TP pour la réalisation des travaux de réfection au chemin de Pinseguerre au lieu dit " Le Rouquet ".

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapporteront.

Délibération : adoptée

Validation des travaux du pluvial du secteur « Les Ribatous » (N° DE_019_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux concernant le pluvial au secteur " Les Ribatous" sont à prévoir. Suite aux inondations de juin 2024, le busage sous la RD 87 a fortement creusé le ruisseau ce qui nécessite un enrochement et un réaménagement de l'écoulement du pluvial.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise Rivières TP est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 3 870 € HT soit 4 644 € TTC. Le financement avait été intégré au budget.

La municipalité s'engage à nettoyer régulièrement l'entrée du busage.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise Rivières TP pour la réalisation des travaux concernant le pluvial au secteur " Les Ribatous ".

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapporteront.

Délibération : adoptée

Un règlement intérieur permettant d'en préciser le fonctionnement et les engagements de chacun.

Ressources financières issues du testament et de la donation

Les fonds légués permettent à la commune de Parisot de financer un projet de l'envergure de celui qui est présenté.

Une partie des sommes a déjà été engagée pour les besoins du projet tel que prévu au départ. Le solde est de 688 085,85, permettant de financer un projet de l'envergure de celui qui est présenté.

	Dépenses		Recettes
achat terrain	145 000,00	don	300 000,00
études diverses	30 973,69	legs	564 059,54
total	175 973,69	total	864 059,54
solde	688 085,85		

Argumentaire et conclusion

La municipalité de Parisot s'est mobilisée depuis 2008 avec le premier don qui a permis l'acquisition du terrain, pour que la volonté de Monsieur MAUREL d'apporter son soutien à la commune puisse être respectée.

Depuis 2015, la municipalité de Parisot a travaillé sur le projet de reconstruction de l'église, en respect des charges du testament du donateur.

Le cadre légal ne permet pas de réaliser l'opération telle que précisée dans le testament. Mais l'article 900-5 du Code Civil prévoit la possibilité de demander en justice la révision des charges du testament.

Le projet du Parc Yvette Maurel et de l'Espace St Jacques, objet du présent document, a été bâti dans ce contexte en respectant la loi tout en étant le plus proche possible des volontés exprimées dans le testament. Il s'inscrit dans le cadre de la « Doctrine Sociale de l'Eglise ».

Dans le dimensionnement du projet, la part de financement communal n'excédera pas les fonds issus du testament et de la donation.

Aujourd'hui, ce projet reste important pour la commune de Parisot pour répondre aux besoins sociaux et culturels exprimés par les acteurs du territoire : un lieu d'accueil, d'échanges, de mémoire et de rencontres, dans un espace aménagé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal , à la majorité :

-APPROUVE la demande de révision du testament

Il est précisé que Mme Michèle NOUVELLON ne participe pas à la présente délibération, en tant que légataire de Monsieur Pierre MAUREL

Délibération de la décision modificative n°1 - PARISOT 2025 (N° DE_020_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

-Dans la prévision de cession de terrains communaux, l'article 024-0 doit être réajusté de 1000 €.(opérations réelles).

-DE même ,dans la nécessité d'intégrer les frais d'études liées à des opérations terminées , l'article 203 (041) doit être réajusté de 5160 € (opérations patrimoniales).

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
024 - 0	Produits des cessions d'immobilisations	1 000	0
10222 - 0	FCTVA	-1 000	0
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	5 160	0
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	-5 160	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

1-Point sur les intempéries du 4 mai:

L'assurance GROUPAMA a été saisi pour la déclaration des dégâts occasionnés.

Le mur de soutènement de la propriété de Mr PICHARD est tombé. De l'eau s'est stockée devant le garage de Mr SEEBBA. Une vérification des réseaux pluviaux va être faite par l'entreprise Bruel pour détecter une obstruction.

2-Information sur la réfection sur la charpente de l'école :

Suite à un contrôle de la charpente pendant les vacances scolaires, il a été observé que des agrafes étaient défectueuses de la charpente. La décision de ne plus accéder à la cantine et à la cuisine a été prise. Suite à un rapport effectué, celui-ci relève que 67 agrafes se sont détachées sur l'ensemble de la charpente. Pour assurer la sécurité des personnes, il a été décidé de déménager 2 classes de maternelles réparties à la médiathèque et dans une autre classe non occupée.

Un appel d'offre est lancé. Une entreprise a répondu engageant des travaux courant aout 2025.

Si les travaux venaient à s'étendre à la rentrée de septembre, une nouvelle organisation des espaces serait revue :

-1 classe élémentaire au-dessus de la mairie

-1 classe de maternelle s'installera dans la classe d'élémentaire

3-information sur le recrutement de l'agent au SIVU :

L'agent démarre le 2 juin 2025

4-Date prochain conseil

Le jeudi 26 juin 2025

5-Information sur le lancement d'étude de la propriété de Mme QUARCY

Une visite des lieux a été faite. Cette visite permet le lancement de l'étude de ce projet (Terrain +Maison)

6-Réunion publique le mardi 24 juin 2025

Fin de séance : 22h30

Président de séance



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L.', written in a cursive style.

